



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars
Représenté par
Thierry Blanchetier

Ernst & Young et Autres
Représenté par
Bruno Bizet

Assemblée Générale
mixte ordinaire
annuelle et extraordinaire
10 mai 2019

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les comptes annuels**
(Brochure de convocation : pages 64 à 66)
- **Rapport sur les comptes consolidés**
(Brochure de convocation : pages 67 à 70)
- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**
(Brochure de convocation : page 71)
- **Rapports spéciaux sur les autorisations financières**
(Brochure de convocation : pages 72 à 75)

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

▪ **Résolution n°1**

• **Certification des comptes sans réserve**

- « (...) les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. »

• **Point clé de l'audit**

- Évaluation des titres de participation et créances rattachées à des participations.

(Brochure de convocation : pages 64 à 66)

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

▪ Résolution n°2

• Certification des comptes sans réserve

- « (...) les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

• Observation

- Notes 1.1 et 1.2 de l'annexe qui exposent :
 - les impacts relatifs à la première application en 2018 des normes IFRS 15 « Produits issus des contrats avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » ;
 - l'estimation des impacts attendus de la norme IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

• Points clés de l'audit

- Conséquences du recentrage stratégique du Groupe.
- Évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.
- Comptabilisation des contrats de commercialisation de droits sportifs.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires au sein de la branche Lagardère Publishing – Estimation des retours.

(Brochure de convocation : pages 67 à 70)

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

- **Aucune convention ni engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé.**
- **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé :**
 - convention d'assistance avec Lagardère Capital & Management (autorisation de 2004) ;
 - régime supplémentaire de retraite au profit des salariés de la société Lagardère Capital & Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère (autorisation de 2005).

(Brochure de convocation : page 71)

RAPPORTS SPÉCIAUX SUR LES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

▪ Résolutions n°12 à 23

• Opérations concernées :

- attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (résolutions n°12 à 13) ;
- émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n°14 à 22) ;
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n°23).

• Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport de votre Gérance.

• Nous établirons le cas échéant des rapports complémentaires lors de l'utilisation de certaines de ces délégations par votre Gérance.

(Brochure de convocation : pages 72 à 75)